

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2016

Présents : Robert AZAÏS, Bernard CALMETTES, Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Cathie MOTYL, Claudine MONTELS, Jean-Bernard PHALIPPOU, Jacqueline COURNEDE, Jean-Philippe ROQUES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE.

Excusés : Jean-Claude ARNAUD, Madeleine BRUSCHET, Martine JUND (pouvoir à Pascale SAUREL), Christophe PETIT.

Personnel : Nathalie SANCHEZ

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROQUES

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai et du 27 juin

Les 2 comptes-rendu sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Remboursement anticipé partiel du prêt relais Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un emprunt relais de 300 000 euros auprès du Crédit Agricole pour palier au décalage de perception des subventions octroyées pour la Salle Multi-activités et propose, compte-tenu des sommes perçues, de rembourser par anticipation 100 000 euros.

Monsieur Bernard CALMETTES, adjoint aux finances, émet, chiffres à l'appui, les plus expresses réserves sur l'opportunité de ce remboursement.

Après discussion et malgré le fait que la situation financière réelle de la commune ne puisse être communiquée en séance, les membres du Conseil Municipal, approuvent cette proposition de remboursement anticipé par 11 voix et une abstention.

3. Délibération relative au classement de la voirie communale « rue des Ecoles »

Monsieur le Maire propose le classement dans la voirie communale d'une parcelle appartenant à la commune, située rue de l'école, d'une longueur de 61 mètres, pour permettre une extension future de cette zone vers la rue de la Garance et/ou vers la rue du Colombié. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Délibération aménagement des logements communaux

Madame Claudine MONTELS, adjointe en charge de l'urbanisme, rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été acté le fait que la réhabilitation des logements communaux, place de l'Eglise à proximité de l'école serait confiée à l'organisme SOLIHA, par un bail à réhabilitation.

Pour lancer cette opération, qui devrait démarrer début 2017, il convient d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires.

Cette résolution est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

En complément, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de démolir les garages et hangars à l'angle de ces bâtiments et qu'il est en attente de devis pour cette démolition.

5. Subvention exceptionnelle Terssac à dos Rando

Monsieur Yves CHAPRON, adjoint en charge des relations avec les associations indique que les membres de l'association Terssac à Dos Rando ont participé à la finale de la coupe de France Rando Challenge qui s'est déroulée le 2 juillet à Nages (Tarn) dont 2 équipes se sont classées respectivement 2^{ème} et 9^{ème}.

L'association ayant présenté un détail de frais de 300 euros, le Conseil Municipal, à titre exceptionnel, décide de lui accorder, à l'unanimité et avec ses félicitations, une subvention de 100 euros. (Monsieur le Maire, en sa qualité de membre du Comité Directeur du club de randonnée pédestre de Terssac, ne prend pas part au vote).

Monsieur Jean-Bernard PHALIPPOU, tient à préciser le caractère exceptionnel de cette subvention et ce principe doit prévaloir pour toutes les autres associations.

6. Point sur le dossier effondrement des berges

Claudine MONTELS indique que la demande de subvention déposée le 8 Janvier dans le cadre des fonds Barnier, pour la surveillance du mouvement des berges, sur l'ensemble des zones concernées, a reçu un avis favorable par arrêté du 29 juillet pour un montant attribué de 29 448 euros TTC. Sur les 6 cabinets d'études sollicités, deux ont déposé un dossier qui sera examiné prochainement avec l'aide du CEREMA.

Des sondes seront posées à différents endroits qui feront l'objet de surveillance dans le temps.

7. Questions et informations diverses

- Monsieur Yves CHAPRON signale que le différend financier qui existait entre l'association du Tennis et l'association Terssac Sport Culture est enfin réglé.
- La Site Internet de la commune est opérationnel et tous les terssacois sont invités à le visiter. La commune dispose dorénavant d'un agenda en ligne pour suivre le planning et les demandes de réservations de salles communales. Est actuellement en test : la collecte des adresses mails pour une réception de la News Letter et du bulletin municipal par mail.

- Plan Local d'Urbanisme : Après la validation du PADD et la tenue de la réunion publique, il convient maintenant de définir le zonage des parcelles constructibles avec l'aide du cabinet URBA2D, des services de la Direction Départementale des Territoires et de la C2A en rappelant que le total de ces parcelles n'excédera pas 8 à 10 hectares constructibles pour les 10 années à venir.
- Le projet de ZAC de Larroque « n'est pas continué » et la clôture de ce dossier sera réalisé avec l'assistance de THEMELIA (ex SEM 81) pour éviter, autant que faire se peut, les contentieux ultérieurs.
- Le déploiement des compteurs LINKY a commencé sur la commune.
- Monsieur Yves CHAPRON informe les membres du Conseil que l'association de gymnastique proposera, à la rentrée, une intervention auprès des plus jeunes et pour ce faire un investissement de 456 euros pour l'acquisition de deux tapis sera réalisé.
- Monsieur le Maire déplore le vol de plusieurs caisses jaunes le même jour sur la commune.
- La soirée cinécran du vendredi 26 août a réuni un peu moins de participants que l'an dernier et d'ores et déjà la date de la prochaine séance, en 2017, a été fixée au samedi 26 août.
-
- Dates des prochains Conseils Municipaux :
 - ✓ 26 septembre 2016
 - ✓ 24 octobre 2016
 - ✓ 21 novembre 2016
 - ✓ 19 décembre 2016

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe ROQUES